Situation des femmes dans les Balkans

2008/2119(INI) - 04/12/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 10 voix contre et 42 abstentions une résolution sur la situation des femmes dans les Balkans.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Zita **GURMAI** (PSE, HU) au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Globalement, le Parlement demande une plus grande implication des femmes des Balkans (à savoir de Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, d'Albanie, de Bosnie-et-Herzégovine, du Monténégro, de Serbie et du Kosovo) dans la poursuite de la stabilisation économique et politique de ces pays et dans la création d'institutions démocratiques.

Constatant que les femmes sont durement frappées par les réductions de dépenses sociales et publiques dans les Balkans et qu'elles ne parviennent plus, comme c'était le cas auparavant, à concilier vie professionnelle et vie familiale, le Parlement réaffirme qu'il est indispensable que les femmes participent au marché du travail, à la croissance économique de ces pays et à la lutte contre la pauvreté qui les touche plus gravement que les hommes. Généralement surreprésentées dans certaines professions (traditionnellement féminines), le Parlement déplore le manque de représentation des femmes dans certains secteurs d'activité. Il demande dès lors des mesures énergiques pour féminiser les secteurs d' activité où elles soient moins bien représentées ainsi que des mesures pour les aider à créer leur propre entreprise.

Renforcer l'égalité des genres et mettre en place des infrastructures sociales à la portée des femmes : le Parlement invite les gouvernements des pays des Balkans à instaurer un cadre juridique pour renforcer l'égalité de rémunération entre les deux sexes, aider les femmes à concilier vie professionnelle et vie privée, offrir des structures de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées qui soient de bonne qualité et supprimer les obstacles qui entravent l'entreprenariat des femmes. Le Parlement déplore l'insuffisance des infrastructures en matière de soins de santé, notamment dans les régions rurales et appelle les gouvernements de ces pays à assurer le dépistage régulier des cancers du sein et du col de l'utérus ainsi que du VIH/sida pour les femmes des Balkans.

Lutter contre les stéréotypes : Le Parlement insiste également sur la nécessité d'éliminer les stéréotypes dont sont victimes les femmes des Balkans. Le système scolaire ne devrait notamment pas promouvoir des modèles stéréotypés dans les choix professionnels. Rappelant que le respect des critères de Copenhague pour adhérer à l'Union implique également le respect des règles de base en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les pays candidats et candidats potentiels, le Parlement invite ces pays **à harmoniser leur législation** en matière de discrimination et d'égalité des genres avec l'acquis communautaire.

Ne plus considérer les femmes des Balkans comme des victimes de la guerre : le Parlement estime que les femmes des Balkans qui ont été victimes de la guerre, ne devraient plus être considérées uniquement comme des victimes de guerre, mais plutôt comme des protagonistes de la stabilisation et de la résolution des conflits. Mais pour cela, elles doivent d'abord être équitablement représentées dans le processus de prise de décision politique et économique. Il invite dès lors les pays qui ne l'ont pas encore fait à promouvoir une réelle représentation des femmes et à appliquer, le cas échéant, des **quotas au sein des partis politiques** et des assemblées nationales.

Violence domestique : le Parlement constate avec inquiétude que, malgré le cadre législatif récemment mis en place dans la plupart des pays des Balkans, les violences domestiques et verbales restent bien présentes. Il demande dès lors des mesures destinées à créer des refuges pour les victimes de violence ainsi que des mesures pour faire en sorte que les organes répressifs et les fonctionnaires soient plus sensibles à cette situation. Pour les députés, qui considèrent que la violence domestique est certainement bien plus répandue que ne le révèlent les données existantes, il faut mettre rapidement en œuvre des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes, les discriminations, la violence domestique et pour l'égalité des sexes en général, complétées par la promotion d'une image plus positive de la femme dans les médias.

Traite des êtres humains : le Parlement s'inquiète de ce que les pays des Balkans continuent d'être des pays de transit de la traite des êtres humains. Des campagnes de sensibilisation dans ce domaine aussi, sont indispensables pour protéger les victimes éventuelles. Il s'agit également de prendre d'urgence des mesures visant à lutter contre la prostitution, en particulier celle des enfants, à renforcer les sanctions à l'encontre de ceux qui sont à l'origine de la prostitution et à pénaliser la pédopornographie sur internet.

Renforcer le rôle des ONG de défense des femmes : le Parlement se félicite de l'action des ONG, notamment féminines, pour développer des processus démocratiques et assurer la stabilité dans la région. Ces ONG devraient notamment renforcer leurs liens avec des ONG semblables partout dans l'UE. Dans ce contexte, le Parlement invite la Commission à mettre à disposition des fonds de préadhésion destinés au renforcement des droits des femmes dans les Balkans, par le truchement des ONG et des organisations qui œuvrent en faveur des femmes.

Le sort des femmes Roms : le Parlement souligne également que les femmes Roms subissent de multiples formes de discrimination (fondée sur l'origine raciale, ethnique et sur le sexe) et sont plus sujettes à la pauvreté et à l'exclusion sociale, ce qui rend nécessaire l'élaboration d'une **approche globale** pour répondre à ces problèmes. Il estime que les femmes Roms, en particulier, subissent des préjudices dans de nombreux pays: absence de citoyenneté, accès limité à un enseignement de qualité, mauvaises conditions de vie, impossibilité d'accéder aux services de santé, fort taux de chômage, et faible degré de participation à la vie politique et publique. Il invite dès lors les pays des Balkans à veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de préjugés à l'égard des femmes qui subissent des discriminations multiples, en particulier les femmes Roms et à mettre en place, à tous les niveaux (national et local), une stratégie antidiscriminatoire qui soit efficace et pragmatique.

Le Parlement appelle enfin l'Institut européen pour l'égalité des genres à suivre de près la situation dans les pays des Balkans, en accordant une attention particulière aux pays candidats.

Á noter que le groupe PPE-DE avait proposé puis retiré une proposition de résolution alternative à la présente résolution.